

## **Commentaires du public sur la vente au détail de cannabis à Ottawa**

### **Introduction**

Le 29 août 2018, le Conseil municipal a demandé au personnel de la Ville d'examiner les façons de faire qu'il serait possible d'adopter pour recueillir les commentaires du public afin d'éclairer sa décision sur la question d'autoriser ou non l'établissement de magasins privés de vente au détail de cannabis à Ottawa. Puisque la *Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis* était entrée en vigueur le 17 octobre, il fallait faire vite pour entreprendre des activités visant à prendre connaissance des points de vue du public. De même, étant donné que l'on prévoyait devoir présenter un rapport au Conseil en décembre, cela ne laissait que très peu de temps pour recueillir et interpréter les commentaires des résidents, puis produire un rapport et formuler des recommandations à l'intention du Conseil.

Ainsi, le personnel a eu recours à deux méthodes communes de mobilisation du public, soit la recherche sur l'opinion publique, par l'intermédiaire des Associés de recherche Ekos, et une consultation en ligne. Le personnel n'a pas organisé de réunions publiques, car il doit publier un avis public trois semaines avant la tenue d'une telle réunion. Cependant, des copies papier du sondage mené ont été mises à la disposition des résidents aux centres du service à la clientèle de la Ville.

Les résultats de la recherche sur l'opinion publique sont présentés dans un document distinct; le présent document porte uniquement sur les commentaires du public recueillis directement par la Ville.

Tel qu'il est décrit ci-après – et à la lumière de l'information accessible au moment de la consultation –, les commentaires du public donnent à penser que la Ville devrait permettre la présence de magasins privés de vente au détail de cannabis à Ottawa.

### **Méthodologie**

Les commentaires du public ont été recueillis au moyen d'un sondage en ligne sur le site ottawa.ca de même que de copies papier du sondage aux centres du service à la clientèle de la Ville. Le sondage a été accessible du 24 octobre au 7 novembre 2018. Le personnel a fait connaître le sondage au public au moyen d'un message d'intérêt

public, d'une campagne promotionnelle dans les médias sociaux et d'une vaste couverture médiatique gratuite.

La question centrale sur laquelle le public a été invité à se prononcer est la suivante : « À quel point appuyez-vous la vente de cannabis à usage récréatif dans des magasins de détail à Ottawa ou vous y opposez-vous? ». Toutefois, il est également important de comprendre pourquoi les résidents appuient cette activité ou s'y opposent et de prendre connaissance des points de vue uniques des consommateurs de cannabis, car il est essentiel de répondre aux besoins du marché pour réduire ou éliminer la présence du marché illégal, comme l'a fait savoir le Service de police d'Ottawa.

Pour atteindre ces objectifs, le personnel a formulé une série de vingt (20) questions fondées sur la correspondance avec les résidents, des exemples de sondages menés par d'autres administrations et les expériences dont avaient fait part des administrations ayant déjà légalisé le cannabis. Les questions posées sur le site ottawa.ca correspondaient aux questions utilisées dans la recherche sur l'opinion publique; s'y ajoutaient neuf (9) questions supplémentaires, d'ordre démographique.

Conformément aux normes de l'industrie s'appliquant à la recherche sur l'opinion publique, on a demandé aux participants de fournir des renseignements démographiques, notamment leur âge, leur sexe et le revenu de leur ménage, pour aider le personnel de la Ville à comprendre qui étaient les répondants au sondage, dans le contexte de l'ensemble de la population d'Ottawa, et à relever les groupes sous-représentés, le cas échéant. De même, le recours à de telles questions dans le sondage en ligne a permis de cerner des variations dans les tendances quant aux réponses données dans ce sondage et celles fournies dans la recherche sur l'opinion publique, puis d'interpréter ces variations. Cela permet en outre d'élaborer des politiques inclusives suivant une analyse détaillée de cohortes particulières.

Il est important de noter que les résultats du sondage en ligne ne peuvent être interprétés comme étant ceux d'un échantillon représentatif de la population générale.

### **Facteurs relatifs à la protection de la vie privée**

La Ville d'Ottawa a mené ce processus de consultation auprès du public conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Même si le sondage comportait des questions d'ordre démographique susceptibles d'être jugées délicates par certains résidents, les réponses ne peuvent être associées à des personnes en particulier. De plus, les répondants n'étaient pas tenus de répondre à ces questions.

En plus des réponses, l'outil de sondage utilisé par la Ville permet de recueillir des métadonnées en vue de l'analyse de la répartition. Plus particulièrement, ces données aident à déterminer où et quand les réponses ont été fournies, comment la personne a pris connaissance du sondage (à partir de quel site Web ou plateforme de médias sociaux), de même que la technologie utilisée. Les adresses IP sont utilisées à ces fins, mais ne sont pas conservées dans les dossiers de la Ville. L'on ne peut se servir des métadonnées du sondage pour associer les réponses à une personne en particulier.

## Résultats

Le sondage a permis de recueillir plus de 23 000 réponses, dont 12 000 le premier jour seulement. À titre de comparaison, dans le cadre de la consultation concernant le *Règlement sur les véhicules de location*, environ 7 000 réponses avaient été fournies sur une période de 30 jours.

L'analyse des métadonnées du sondage a révélé que 15 888 réponses ont été fournies par des résidents de la ville d'Ottawa. En outre, 6 334 réponses ont été reçues d'autres communautés canadiennes, les autres réponses provenant de l'extérieur du Canada. Même si l'on reconnaît que certaines réponses parvenues d'ailleurs au pays ou de l'étranger ont pu être données par des résidents d'Ottawa qui étaient en déplacement, seules les réponses fournies depuis Ottawa même ont fait l'objet d'une analyse détaillée pour les besoins du présent rapport.

## Commentaires du public recueillis par la Ville d'Ottawa

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Question 1</b> | <b>Est-ce que vous appuyez la décision du gouvernement fédéral de légaliser la consommation de cannabis à usage récréatif ou vous vous y opposez? Est-ce que vous l'appuyez fortement ou dans une certaine mesure ou vous vous y opposez fortement ou dans une certaine mesure?</b> |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| Je l'appuie fortement                | 10 574 |
| Je l'appuie dans une certaine mesure | 2 052  |
| Je suis indécis(e)                   | 235    |
| Je m'y oppose quelque peu            | 642    |
| Je m'y oppose fortement              | 2 282  |
| Je préfère ne pas répondre           | 103    |

**Total général**

**15 888**

**Question 2**      **À ce que vous sachiez, est-ce l'un ou l'autre de vos amis ou des membres de votre famille envisage de se procurer du cannabis à usage récréatif au cours des douze prochains mois?**

Oui      11 089

Non      2 919

Je suis indécis(e)/Je ne sais pas      1 553

Je préfère ne pas répondre      159

**Total général**      **15 720**

**Question 3**      **Vous attendez-vous à vous procurer du cannabis à usage récréatif au cours des douze prochains mois?**

Oui      7 915

Non      5 649

Je suis indécis(e)/Je ne sais pas      1 926

Je préfère ne pas répondre      230

**Total général**      **15 720**

**Question 4**      **Si vous aviez à choisir une méthode, est-ce que vous préféreriez vous procurer du cannabis en ligne ou dans une boutique?**

En ligne      764

Dans une boutique      8 504

Je suis indécis(e)/Je ne sais pas      538

Je préfère ne pas répondre      21

**Total général**      **9 827**

**Question 5**      **À quel point appuyez-vous la vente de cannabis à usage récréatif dans des magasins de détail à Ottawa ou vous y opposez-vous?**

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| Je l'appuie fortement                | 10 610        |
| Je l'appuie dans une certaine mesure | 1 526         |
| Je m'y oppose quelque peu            | 596           |
| Je m'y oppose fortement              | 2 665         |
| Je préfère ne pas répondre           | 32            |
| Je suis indécis(e)                   | 197           |
| <b>Total général</b>                 | <b>15 626</b> |

**Question 5a.**      **Quelle est la principale raison pour laquelle vous êtes d'accord pour que des magasins de détail vendent du cannabis à usage récréatif à Ottawa?**

Cette question n'a été posée qu'aux personnes qui avaient indiqué qu'elles appuyaient la vente de cannabis dans des magasins de détail. Les 10 748 réponses ont été analysées et cataloguées par le personnel de la Ville. Les thèmes dominants étaient les suivants :

**Une meilleure expérience client** – Environ la moitié des partisans de la vente au détail de cannabis sur dix ont indiqué s'attendre à ce que les magasins de vente au détail offrent un meilleur service, une plus grande variété et plus de commodité, y compris la possibilité d'acheter des produits sans délai excessif. (n = 5 237)

**Prévention du crime** – Environ un partisan de la vente de cannabis au détail sur quatre a indiqué que la vente de cannabis au détail réduirait les achats illégaux, permettant ainsi de réduire les fonds que tire le crime organisé de cette activité, et ce, tout en améliorant la sécurité des consommateurs et des collectivités. (n = 2 739)

**Accessibilité améliorée** – Environ le quart des partisans de la vente au détail de cannabis a indiqué s'attendre à ce que le marché de détail privé se traduise par une meilleure accessibilité aux produits que le modèle en ligne seulement, étant donné qu'il offrira plus d'options aux personnes handicapées et qu'il constituera la seule option

d'achat légale pour les personnes qui n'ont pas de carte de crédit ou d'adresse permanente. (n = 2 433)

**Croissance de l'économie locale** – Environ le quart des partisans de la vente au détail de cannabis estime que les magasins de vente au détail de cannabis représenteront un moteur économique pour le marché local, tout particulièrement pour les entrepreneurs et les petites entreprises. L'on a également fait mention de la concurrence dans le secteur privé comme étant un avantage pour ce qui est du contrôle des coûts et de l'amélioration de l'expérience client. (n = 2 402)

**C'est légal** – Environ un partisan de la vente au détail de cannabis sur quatre a indiqué qu'étant donné que le cannabis a été légalisé à l'échelle fédérale, l'on ne devrait pas faire obstruction à la vente de celui-ci à l'échelle municipale. Nombre de ces personnes ont comparé les produits du cannabis à l'alcool et au tabac. (n = 2 189)

Voici ce qui a été dégagé d'autres commentaires :

- la commande en ligne pose certains problèmes (n = 646);
- les répondants ont certaines préoccupations par rapport à la protection de la vie privée (n = 314);
- la vente au détail aidera à empêcher les jeunes de se procurer du cannabis (n = 245);
- la présence de magasins de détail de cannabis dans la communauté aidera à éliminer la stigmatisation et les stéréotypes à l'égard des consommateurs de cannabis (n = 229);
- la vente de cannabis au détail offre des avantages particuliers pour les consommateurs de cannabis médicinal (n = 176);
- la vente au détail offre des avantages environnementaux (n = 65);
- la vente de cannabis au détail aura une incidence sur le tourisme (n = 47);
- commentaires divers (n = 325).

|                    |                                                                                                                                                        |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Question 5b</b> | <b>Quelle est la principale raison pour laquelle vous vous opposez à ce que des magasins de détail vendent du cannabis à usage récréatif à Ottawa?</b> |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Cette question n'a été posée qu'aux personnes ayant indiqué qu'elles s'opposaient à la vente de cannabis dans des magasins de détail. Les 2 728 réponses ont été analysées et cataloguées par le personnel de la Ville. Les thèmes dominants étaient les suivants :

**Accès des jeunes** – Environ quatre personnes s'opposant à la vente au détail de cannabis sur dix ont indiqué qu'elles estimaient que les magasins privés de vente au détail de cannabis contribueraient à accroître l'accès des mineurs à ce produit ou inciteraient davantage de jeunes à consommer du cannabis, une telle consommation étant désormais jugée normale chez les adultes. (n = 1 018)

**Répercussions sur les quartiers** – Environ une personne s'opposant à la vente au détail de cannabis sur cinq s'est dite préoccupée par les répercussions possibles sur la communauté, en particulier par l'incapacité de la Ville de déterminer les emplacements des magasins et les endroits où ils seraient concentrés. (n = 507)

**Interdiction** – Environ une personne s'opposant à la vente au détail de cannabis sur cinq s'est dite en faveur d'une interdiction totale de la vente de ce produit. (n = 499)

**Réglementation** – Environ une personne s'opposant à la vente au détail de cannabis sur cinq a exprimé sa préférence pour un environnement de vente plus réglementé, notamment dans les magasins ou les pharmacies de la Régie des alcools de l'Ontario. (n = 421)

**Santé publique** – Environ trois personnes s'opposant à la vente au détail de cannabis sur vingt se sont dites préoccupées par les conséquences néfastes sur la santé, tout particulièrement en ce qui a trait aux jeunes et aux personnes ayant des problèmes de dépendance. (n = 376)

Voici ce qui a été dégagé d'autres commentaires :

- Crainte que la vente au détail de cannabis rende la consommation de cannabis normale ou incite des gens à s'y adonner (n = 339)
- Préoccupations au sujet de la sécurité publique (n = 228)
- Crainte que la vente au détail de cannabis entraîne une augmentation de la criminalité (n = 139)
- Crainte que la vente au détail de cannabis entraîne une augmentation des cas de conduite avec facultés affaiblies (n = 127)
- Souhait que la vente de cannabis soit faite uniquement en ligne (n = 108)
- Opinion selon laquelle la Ville devrait attendre et voir ce qui se passe ailleurs (n = 20)

- Préoccupations au sujet des répercussions économiques néfastes (n = 19)
- Objections religieuses (n = 10)
- Commentaires divers (n = 36)

**Question 6**      **À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « S'il y a des magasins de détail de cannabis récréatif à Ottawa, il sera plus facile pour les gens de se procurer les produits qu'ils veulent »?**

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 10 480        |
| Plutôt d'accord              | 2 742         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 743           |
| Plutôt en désaccord          | 266           |
| Fortement en désaccord       | 695           |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 319           |
| <b>Total général</b>         | <b>15 245</b> |

**Question 7** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « S'il y a des magasins de détail de cannabis récréatif, les mineurs auront davantage accès au cannabis »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 2 389         |
| Plutôt d'accord              | 1 042         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 930           |
| Plutôt en désaccord          | 2 784         |
| Fortement en désaccord       | 7 878         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 222           |
| <b>Total général</b>         | <b>15 245</b> |

**Question 8** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Les magasins de détail qui vendent des produits du cannabis seront ciblés pour les vols et les cambriolages, et en règle générale feront augmenter les activités criminelles dans les zones où ils se trouvent »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 2 175         |
| Plutôt d'accord              | 1 551         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 2 143         |
| Plutôt en désaccord          | 3 547         |
| Fortement en désaccord       | 5 210         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 619           |
| <b>Total général</b>         | <b>15 245</b> |

**Question 9** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Les magasins de détail de cannabis récréatif protègent mieux la vie privée que les ventes en ligne du gouvernement, où il faut laisser des renseignements personnels et des numéros de carte de crédit »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 5 524         |
| Plutôt d'accord              | 3 778         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 2 590         |
| Plutôt en désaccord          | 994           |
| Fortement en désaccord       | 1 130         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 1 055         |
| <b>Total général</b>         | <b>15 071</b> |

**Question 10** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Les magasins de détail de cannabis récréatif fourniront plus d'options, ce qui augmentera la facilité d'accès aux produits du cannabis »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 7 538         |
| Plutôt d'accord              | 4 235         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 1 577         |
| Plutôt en désaccord          | 523           |
| Fortement en désaccord       | 563           |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 635           |
| <b>Total général</b>         | <b>15 071</b> |

**Question 11** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Les heures d'ouverture des magasins de détail de cannabis récréatif sont une source de préoccupation pour moi »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 1 717         |
| Plutôt d'accord              | 1 463         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 3 610         |
| Plutôt en désaccord          | 2 018         |
| Fortement en désaccord       | 4 552         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 1 741         |
| <b>Total général</b>         | <b>15 071</b> |

**Question 11a** Quelles sont, selon vous, les heures appropriées pour la vente de cannabis en magasin?

Seules les personnes qui se sont dites « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'énoncé concernant les heures d'ouverture des magasins de détail de cannabis ont été invitées à répondre à cette question. En tout, l'on a reçu 2 846 réponses, que l'on peut résumer comme suit :

- **Mêmes heures que pour la vente d'alcool** – Environ la moitié des répondants ont indiqué que les heures de vente au détail devraient être les mêmes pour le cannabis et l'alcool. (n = 1 254)
- **Aucune heure** – Environ un répondant sur quatre a réitéré son opposition à la vente au détail de cannabis en indiquant qu'aucune heure n'était appropriée pour une telle activité. (n = 659)
- **Heures normales de vente au détail** – Environ un répondant sur quatre a indiqué que la vente au détail de cannabis devrait se dérouler pendant la journée et en début de soirée, soit pendant les heures où les autres établissements de vente au détail de la communauté sont ouverts. (n = 631)
- **Mêmes heures que pour la vente de tabac** – Une petite proportion de répondants a indiqué que les heures de vente au détail de cannabis ne devraient

pas être limitées, à l'instar des heures de vente des produits du tabac, qui ne le sont pas. (n = 110)

|                    |                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Question 12</b> | <b>À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « L'odeur qui se dégagera des magasins de détail de cannabis récréatif est une source de préoccupation pour moi »?</b> |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 2 339         |
| Plutôt d'accord              | 1 115         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 1 202         |
| Plutôt en désaccord          | 1 813         |
| Fortement en désaccord       | 8 133         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 401           |
| <b>Total général</b>         | <b>15 003</b> |

|                    |                                                                                                                                                                                            |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Question 13</b> | <b>À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Les magasins de détail de cannabis récréatif créeront des emplois et profiteront à l'économie d'Ottawa »?</b> |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 8 149         |
| Plutôt d'accord              | 3 616         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 1 115         |
| Plutôt en désaccord          | 543           |
| Fortement en désaccord       | 1 204         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 376           |
| <b>Total général</b>         | <b>15 003</b> |

**Question 14** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Si les magasins de détail de cannabis récréatif ne sont pas permis à Ottawa, les gens continueront d'avoir recours à des fournisseurs illégaux »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 9 113         |
| Plutôt d'accord              | 3 159         |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 884           |
| Plutôt en désaccord          | 565           |
| Fortement en désaccord       | 703           |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 579           |
| <b>Total général</b>         | <b>15 003</b> |

**Question 15** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Compte tenu des préoccupations de santé publique associées au cannabis légal, nous ne devrions pas en augmenter l'accès en mettant sur pied des magasins de détail en plus de l'accès en ligne »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 2 416         |
| Plutôt d'accord              | 622           |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 515           |
| Plutôt en désaccord          | 1 717         |
| Fortement en désaccord       | 9 417         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 180           |
| <b>Total général</b>         | <b>14 901</b> |

**Question 16** À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Je me préoccuperais de ma sécurité personnelle [...] si j'allais à un magasin de détail de cannabis récréatif »?

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Tout à fait d'accord         | 1 381         |
| Plutôt d'accord              | 825           |
| Ni d'accord ni en désaccord  | 951           |
| Plutôt en désaccord          | 1 600         |
| Fortement en désaccord       | 9 661         |
| Je ne sais pas/Pas d'opinion | 453           |
| <b>Total général</b>         | <b>14 901</b> |

**Question 17** Est-ce que vous aimeriez formuler d'autres commentaires concernant les magasins de détail de cannabis récréatif à Ottawa?

Les participants ont été invités à formuler d'autres commentaires sur les magasins de détail de cannabis. Les 6 662 réponses ont été analysées et cataloguées par le personnel de la Ville.

Voici les principaux thèmes abordés parmi les 5 156 commentaires des partisans de la vente au détail de cannabis :

**Réglementation** – Les partisans de la vente au détail de cannabis ont exprimé un certain nombre d'opinions au sujet des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. En ce qui concerne la réglementation à l'échelle municipale, les principaux commentaires laissent entendre que le cannabis s'apparente à l'alcool et au tabac et que la Ville ne devrait pas entraver la légalisation en restreignant les occasions de vente au détail. Les partisans de la vente au détail sont susceptibles d'appuyer les restrictions relatives à l'emplacement géographique, notamment par rapport à la distance des magasins par rapport aux écoles et aux autres utilisations sensibles des terrains, pourvu que ces restrictions n'entravent pas l'accessibilité. (n = 2 428)

**Avantages pour les consommateurs** – Les partisans de la vente au détail de cannabis indiquent que les magasins privés de détail de cannabis offriront des avantages sur le plan de l'accessibilité, du service à la clientèle ainsi que de la santé et de la sécurité des individus. Un marché de détail concurrentiel devrait offrir plus d'options aux consommateurs tout en contrôlant les coûts. On s'attend en outre à ce que la présence de magasins de détail contribue à éliminer la stigmatisation associée à la consommation de cannabis. Un modèle privilégiant la vente en ligne uniquement est considéré comme étant moins avantageux pour les consommateurs, notamment en ce qui concerne la protection des renseignements personnels et la facilité d'accès. Un tel modèle est également perçu comme entraînant des coûts environnementaux plus importants, en raison des produits d'emballage supplémentaires requis et de la consommation de carburant liée au transport. (n = 1 453)

**Avantages pour le public** – En plus des avantages économiques prévus, les partisans de la vente au détail de cannabis estiment qu'un régime privé de vente au détail de cannabis constitue la meilleure option pour affaiblir le marché noir et porter atteinte aux activités criminelles connexes, y compris la vente de cannabis aux mineurs. D'autres avantages pour la santé publique sont attendus puisque les consommateurs seront mieux informés sur les effets de la consommation de cannabis et les produits offerts seront plus sécuritaires (par rapport à ce qu'offre le marché noir). (n = 1 189)

**Avantages à l'échelle municipale** – Les partisans de la vente au détail de cannabis indiquent que les magasins privés de détail de cannabis participeront à la croissance de l'économie locale tout en créant des emplois. Les partisans prévoient en outre que les recettes générées par les impôts fonciers, les frais de service et le financement provincial pourraient servir à financer les services locaux. On ne s'attend pas à ce que ces sources de revenus existent advenant l'adoption d'un modèle privilégiant la vente en ligne uniquement. Les partisans de la vente au détail de cannabis s'attendent en outre à ce que la légalisation des magasins privés de détail de cannabis réduise les coûts d'application de la loi associés aux dispensaires illégaux. (n = 558)

Voici les principaux thèmes abordés parmi les 1 470 réponses des opposants à la vente au détail de cannabis :

**Risque de préjudice personnel** – Les opposants à la vente au détail de cannabis craignent que le fait d'autoriser la vente au détail de cannabis

n'entraîne une augmentation de la consommation de cannabis, ce qui entraînerait une augmentation des problèmes de santé et de toxicomanie. On craint particulièrement que le cannabis vendu au détail ne permette aux jeunes d'y accéder plus facilement, ce qui est contraire à l'objectif du gouvernement fédéral de réduire la consommation de cannabis chez les jeunes Canadiens. (n = 895)

**Réglementation** – Les opposants à la vente au détail de cannabis ont également exprimé un certain nombre d'opinions au sujet de la réglementation. La majorité de ces commentaires porte sur des questions fédérales et provinciales, comme la légalisation (fédérale) et le choix d'un modèle de vente au détail privé plutôt que d'un modèle de vente au détail public de type LCBO (provinciale). L'absence de contrôle municipal sur le nombre et l'emplacement des magasins privés de détail de cannabis ainsi que sur les conditions d'exploitation de ces derniers est une préoccupation importante. (n = 442)

**Répercussions sur la collectivité** – Les opposants à la vente au détail de cannabis craignent que les magasins de détail de cannabis n'aient des répercussions négatives sur les collectivités avoisinantes en raison de problèmes de criminalité et de nuisance, comme le vagabondage et l'odeur. Le nombre et l'emplacement des magasins sont également des sujets préoccupants, de même que l'incidence potentielle de la vente au détail de cannabis sur les taux de conduite avec les facultés affaiblies. (n = 276)

**Services municipaux** – Les opposants à la vente au détail de cannabis s'inquiètent du fardeau que ces magasins imposeront à la Ville, notamment les coûts liés aux services sociaux et à l'application de la loi. (n = 107)

Parmi les 50 répondants indécis, il y a une nette préférence pour un modèle de vente au détail de type LCBO avec des contrôles stricts touchant les emplacements géographiques.

Outre les commentaires ci-dessus, 1 473 observations portaient sur diverses questions liées au cannabis, mais ne se rapportant pas directement à l'examen par le Conseil municipal de la question des magasins privés de détail de cannabis (et donc hors du champ d'application), ou sur des questions sans rapport avec le cannabis.

## Profil démographique

Dans le cadre du sondage, on a demandé aux répondants de donner, s'ils le voulaient, des renseignements démographiques. Encore une fois, il convient de noter que ces renseignements ont été fournis de façon anonyme et qu'ils ne peuvent servir à établir l'identité des répondants. Les données ainsi recueillies ont été utilisées pour établir un profil démographique des répondants, puis pour le comparer aux caractéristiques démographiques générales des résidents de la ville. Ensuite, on a utilisé ces données pour évaluer les réponses par rapport à celles données lors de la recherche sur l'opinion publique, qui a été menée de façon indépendante.

Ainsi, on a comparé les données sur les participants au processus de consultation publique avec celles concernant l'ensemble de la population de la ville. Voici les tendances générales dégagées des caractéristiques de ces participants :

- plus de la moitié d'entre eux ont indiqué être des hommes (56 % des répondants comparativement à 48 % de la population de la ville);
- pour la majorité d'entre eux, la langue maternelle est l'anglais (92 % des répondants comparativement à 84 % de la population de la ville);
- la plupart avaient fait des études postsecondaires (77 % des répondants comparativement à 66 % de la population de la ville);
- nombre d'entre eux avaient un salaire annuel élevé (41 % des répondants ont indiqué gagner plus de 100 000 dollars par année, comparativement à 33 % de la population de la ville);
- la majorité d'entre eux vivent dans un appartement ou une maison en rangée, par opposition à une maison unifamiliale.

Le profil démographique des répondants était représentatif de celui des résidents des quartiers urbains et de banlieue, ainsi que des secteurs ruraux.

## Interprétation

- Les consommateurs de cannabis et les partisans de la légalisation étaient plus disposés à communiquer avec la Ville et à exprimer leur opinion. Au total, 80 % des répondants au sondage étaient en faveur de la légalisation du cannabis, alors que la recherche sur l'opinion publique a indiqué que c'était le cas de 56 % ( $\pm 3,5$  %) des résidents d'Ottawa.
- La légalisation du cannabis continue de susciter des prises de position claires. Les répondants étaient trois fois plus susceptibles d'être « tout à

fait d'accord » ou « fortement en désaccord » avec les énoncés que d'être « plutôt d'accord » ou « plutôt en désaccord ».

- Parmi ceux qui se disent consommateurs de cannabis, 87 % préfèrent acheter du cannabis dans un magasin plutôt qu'en ligne.
- Parmi les opposants aux magasins de vente de détail, 84 % craignent que ces magasins facilitent l'accès des jeunes au cannabis. Parmi les partisans de tels magasins, seulement 5 % partagent ce point de vue.
- Le sondage a permis de cerner plusieurs idées fausses qui sont répandues concernant la réglementation du cannabis, notamment :
  - o la Ville a la capacité de déterminer le nombre de magasins de détail de cannabis ou l'emplacement de ceux-ci. Cette capacité a été restreinte par le gouvernement provincial;
  - o La Ville a la capacité de réglementer l'industrie de la vente au détail de cannabis au moyen de permis d'exploitation commerciale. Cette capacité a également été restreinte par le gouvernement provincial;
  - o La Ville a la capacité de percevoir des taxes auprès des détaillants locaux de cannabis. Ce n'est pas le cas. C'est le gouvernement provincial qui amasse les recettes fiscales et qui détermine quelle portion de celles-ci sera transférée aux municipalités.

### **Commentaires du public provenant d'autres administrations**

- En tout, 865 autres réponses ont été reçues d'endroits autres qu'Ottawa au sein de la région de la capitale nationale. Parmi ces répondants, les partisans de la vente de cannabis au détail étaient 8 fois plus nombreux que les opposants.
- La Ville a reçu 6 334 réponses provenant d'autres administrations canadiennes. Parmi ces répondants, les partisans de la vente de cannabis au détail étaient 6 fois plus nombreux que les opposants.
- La Ville a reçu 826 réponses de l'étranger. Parmi ces répondants, les partisans de la vente de cannabis au détail étaient 2 fois plus nombreux que les opposants.

## Conclusion

Dans le rapport de référence, intitulé « [Un cadre pour la légalisation et la réglementation du cannabis au Canada](#) », le gouvernement du Canada définit neuf priorités de politique publique en ce qui a trait à la légalisation du cannabis. Trois d'entre elles revêtent une importance particulière dans le débat sur la vente au détail de cannabis :

- protéger les jeunes Canadiens et Canadiennes en gardant le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes;
- enlever les profits des mains de criminels, en particulier du crime organisé;
- établir et exécuter un système strict de production, de distribution et de vente, en adoptant une approche axée sur la santé publique, comportant une réglementation de la qualité et de la sécurité (p. ex. un emballage protège-enfant, des étiquettes de mise en garde), une limitation de l'accès et l'application des taxes, ainsi que des programmes de soutien au traitement de la toxicomanie, un soutien en santé mentale et des programmes éducatifs.

Ainsi, le point de vue unique des consommateurs de cannabis a une grande importance pour ce qui est d'établir l'efficacité probable de la réglementation par rapport à ces objectifs de politique publique. À cet égard, les commentaires recueillis jusqu'à présent auprès du public indiquent que c'est en offrant une option de vente de cannabis au détail que l'on est susceptible d'obtenir les meilleurs résultats à Ottawa.

Les consommateurs de cannabis se sont montrés bien disposés à prendre part à la réflexion publique sur l'établissement de magasins de détail de cannabis à Ottawa. En effet, le nombre disproportionnellement élevé de répondants qui ont indiqué être des consommateurs de cannabis permet de constater que cette question revêt de l'importance pour eux; de même, alors que la population dans son ensemble est généralement divisée sur la question, la réponse largement homogène des consommateurs de cannabis donne une image claire des besoins, des désirs et des comportements des acheteurs.

Plus particulièrement, la probabilité que les consommateurs continuent à acheter du cannabis par des moyens illicites s'il n'y a pas d'établissement de vente au détail de cannabis est très élevée. D'ailleurs, neuf consommateurs de cannabis sur dix préfèrent en acheter dans de véritables magasins plutôt que sur Internet. En outre,

neuf répondants sur dix ont fait savoir qu'il est probable qu'ils continueront d'acheter du cannabis illégalement si une option de vente au détail n'est pas offerte.

Il est également important de noter que, pour certains consommateurs de cannabis, l'achat en ligne n'est pas une option viable. En effet, les résidents qui ne possèdent pas de carte de crédit ou d'adresse postale permanente, ou qui ne bénéficient pas d'un accès fiable à un ordinateur ou à Internet ne peuvent pas se procurer du cannabis en ligne. De même, les préoccupations relatives à la protection de la vie privée et les délais d'expédition rendent la tâche de la Société ontarienne du cannabis encore plus complexe pour ce qui est de répondre aux besoins du marché du cannabis.

Le retrait du cannabis du marché illégal est non seulement un objectif en soi, mais est également considéré comme la clé pour réduire l'accès des jeunes à ce produit. L'on s'attend à ce qu'il y ait moins de motifs de produire et de distribuer du cannabis de façon illégale s'il n'est plus possible d'en tirer un profit. Le marché illicite n'est pas susceptible d'être éliminé; toutefois, on s'attend à ce qu'au fil du temps, l'accès des jeunes au cannabis soit réduit à un niveau semblable à celui de l'accès au tabac ou à l'alcool.

Près du tiers des opposants à la vente au détail de cannabis ont indiqué que leur réticence à l'égard de cette activité s'appuyait avant tout sur des raisons liées à l'accès des jeunes à ce produit ou au caractère normal que la consommation de cannabis pourrait prendre parmi ceux-ci. Ainsi, l'application des règlements provinciaux en matière de sécurité, d'accès, de signalisation et d'affichage sera cruciale; elle a d'ailleurs été abordée dans le cadre du régime de vente au détail de la province de l'Ontario.

De plus, les opposants à la vente au détail de cannabis se disent préoccupés par la sécurité publique et les troubles touchant l'ordre public au sein de la communauté. C'est chez les résidents à faible revenu et les aînés que cette préoccupation est la plus forte.

En conclusion – et compte tenu de l'information disponible au moment de la consultation –, les commentaires du public laissent entendre que la Ville d'Ottawa devrait autoriser l'établissement de magasins de vente au détail de cannabis à l'intention des particuliers.